**La Hors-Classe des PE, et si c’était maintenant pour vous ?**

Le nombre de collègues qui bénéficieront de la hors classe va encore augmenter.

Peut-être serez-vous concerné-e ?

En effet, cette année, le ratio de passage à la Hors-Classe est de 5%. Il était de 2% en 2013. **C’est le résultat des mesures catégorielles décidées au printemps 2013**.

Après le protocole d’entrée en discussion signé par le SE-Unsa, les ratios de passage ont donc été augmentés progressivement tous les ans. Concrètement, par rapport à 2012, plus du double de collègues accèderont à la Hors-Classe en 2016.

Retrouvez les éléments qui composent le barème ici :

<http://se-unsa.org/spip.php?article8767>

Cette mesure a des répercussions significatives sur les rémunérations des professeurs des écoles et sur les montants des pensions.

Cette augmentation du ratio de hors classe va se poursuivre pour atteindre 7% en 2020.

Dans notre département, l’examen des passages à la Hors-Classe aura lieu lors de la **CAPD du 2 juin 2016.**

Il est possible de demander un suivi personnalisé au SE-Unsa en renvoyant l’enquête ci-dessous

---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Bordereau à renvoyer par mail à [19@se-unsa.org](mailto:19@se-unsa.org) ou par courrier à SE-UNSA 19, 2 rue de la Bride BP32 19000 TULLE.

Nom……………………………………………….. Prénom………………………………………….. Adhérent ❑ Oui ❑ Non

Adresse postale ………………………………………………………………………………………..

Téléphone : ………………………………………… Mail : …………………………………………..

**Eléments du barème :**

Echelon (au 31/08/2016) : Note (au 31/12/2015) :

Occupez-vous un poste de direction ? ❑ Oui ❑ Non

Occupez-vous un poste de conseiller pédagogique ? ❑ Oui ❑ Non

Occupez- vous un poste en Education Prioritaire ? ❑ Oui ❑ Non

-Si oui, ❑ poste en REP+/Politique de la ville ❑ poste en REP

-Si oui, depuis combien d’années (2015-2016 compris) ?

Occupez-vous un poste dans une école/établissement anciennement classé Zep/Eclair/RAR/RRS et sorti(e) des dispositifs de l’Education Prioritaire ? ❑ Oui ❑ Non

-Si oui, depuis combien d’années (2015-2016 compris) ?

**Vous n’êtes pas adhérent ?** Il est possible de bénéficier d’une adhésion anticipée au SE-Unsa pour 2016-2017 au tarif de 2015-2016 et de bénéficier de tous les services réservés aux adhérents du SE-Unsa.

❑ Je souhaite bénéficier de cette offre.

❑ Je souhaite seulement recevoir les publications électroniques du SE-Unsa. 